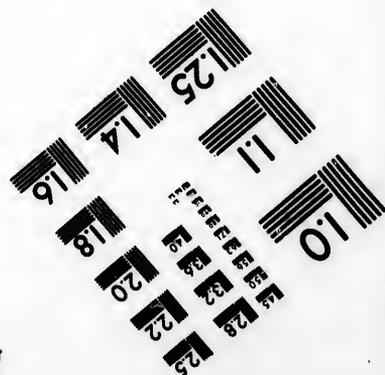
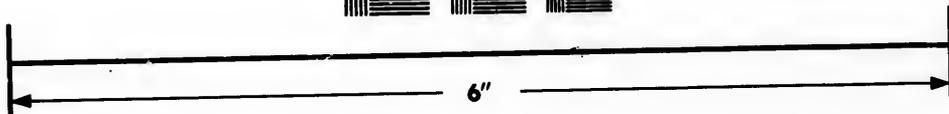
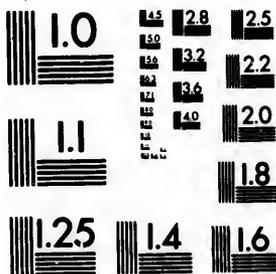


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1984**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées  |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression   |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distortion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible   |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata<br>slips, tissues, etc., have been refilmed to<br>ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement<br>obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,<br>etc., ont été filmées à nouveau de façon à<br>obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:<br>Commentaires supplémentaires:   |  |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

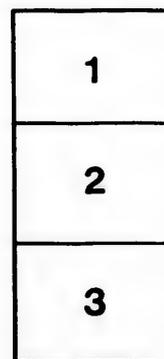
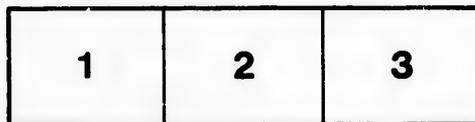
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails  
du  
ndifier  
une  
image

rrata  
to

pelure,  
n à



32X

19 Cérémonies N<sup>o</sup> 4

CÉRÉMONIES  
DE LA  
**CONSÉCRATION**  
D'UN  
**ÉVÊQUE**  
CONFORMES AU PONTIFICAL ROMAIN

QUÉBEC

IMPRIMERIE GÉNÉRALE A. COTÉ ET C<sup>ie</sup>

1888

Bibliothèque,  
Le Séminaire de Québec  
31 rue de l'Université  
Québec 4, Q.L.



## CÉRÉMONIES

DE LA

# CONSÉCRATION

D'UN

## ÉVÊQUE

CONFORMES AU PONTIFICAL ROMAIN

---

L'épiscopat est le complément du sacerdoce. Le mot latin *episcopus*, surveillant, indique bien la sollicitude d'un premier pasteur. De grandes charges lui sont imposées ; mais de grandes grâces lui sont assurées pour les accomplir ; l'Église, dont les prières ne sont pas vaines, les demande dans la cérémonie de la consécration que nous allons décrire.

Le Cérémonial des évêques indique ce que doit faire celui que le Souverain Pontife a chargé d'une église métropolitaine, cathédrale ou patriarcale. Il aura une ample tonsure à la tête ; ses habits seront violets, en laine, et non en soie. S'il habite hors de Rome, il écrira au Souverain Pontife et aux Cardinaux pour rendre des actions de grâces et recommander son église ; dans leur diocèse, les élus feront usage de la mosette violette sur le rochet, s'ils sont séculiers, ou sur l'habit de leur ordre, s'ils sont religieux. Leur chapeau est de laine noire, orné d'un

cordon avec des glands de soie verte. Il y a quelques règles particulières pour les chanoines réguliers et les ordres militaires.

---

### CONSÉCRATION D'UN ÉVÊQUE ÉLU

1. Avant la consécration, il faut que le consécrateur soit certain que la commission lui en a été donnée par des lettres apostoliques, s'il n'appartient pas à la cour romaine, ou à moins qu'étant lui-même cardinal il ait reçu de vive voix cette commission du Souverain Pontife.

2. Le jour fixé pour la consécration doit être un dimanche, ou l'une des fêtes des apôtres ; ce peut être un autre jour si le Souverain Pontife en a fait la concession spéciale ; il convient que le consécrateur et l'élu jeûnent le jour précédent.

3. Si la consécration a lieu hors de la cour romaine, il faut autant que possible que ce soit dans l'église de l'élu, ou dans la province.

4. Dans l'église où doit se faire la consécration, on prépare deux chapelles, une plus grande pour l'évêque consécrateur, et une plus petite pour l'évêque élu. A la plus grande, il y aura un autel préparé selon l'usage, avec une croix au milieu et au moins quatre chandeliers. Il y aura sur les marches de l'autel des tapis sur lesquels l'élu se prosterne, pendant que le consécrateur et les autres s'y mettent à genoux.

5. On prépare aussi tout près, dans un lieu convenable, une crédence pour le consécrateur, sur la quelle il y aura une nappe, deux chandeliers, des vases à laver avec des manuterges, un vase d'eau bénite avec l'aspersoir, un encensoir avec la navette, la cuiller et de l'encens, les burettes avec du vin et de l'eau pour la messe, le calice, la boîte des hosties, de la mie de pain pour nettoyer les mains ; le saint chrême.

6. Il faut aussi tous les ornements pontificaux, de la couleur convenable au temps et à la qualité de la messe, savoir : les sandales, l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole, la tu-

nique, la dalmatique, les gants, la chasuble, la mitre auriphrygiate, l'anneau pontifical, le bâton pastoral, le manipule et le grémial.

7. On prépare un fauteuil pour le consécrateur, et trois sièges pour l'élu et les évêques assistants ; un Missel et un Pontifical.

8. Dans la chapelle plus petite pour l'élu, qui doit être séparée de la plus grande, on prépare un autel avec une croix et deux chandeliers ; on y met un Missel et un Pontifical, et tous les ornements pontificaux de couleur blanche, tels qu'ils sont énumérés pour le consécrateur, et en outre une chape blanche ; il faut près de l'autel une petite crédence couverte d'un linge propre, des vases pour se purifier les mains, et de la mie de pain pour essuyer les mains et la tête de l'élu.

9. Il faut aussi huit serviettes de toile fine, de forme oblongue, dont deux aient au moins six palmes en longueur, et qu'une longueur pareille soit répartie entre les six autres. Il faut au moins huit cierges d'une livre chacun, quatre sur l'autel du consécrateur, deux sur la crédence, et deux sur l'autel de l'élu.

10. Il faut un anneau avec diamant, qu'on devra bénir et remettre à l'élu ; un peigne d'ivoire. Il faut pour l'offertoire deux flambeaux du poids de quatre livres, deux pains entiers, deux barils de vin, ornés les uns et les autres, savoir, deux argentés et deux dorés ; on y représente aux deux côtés les insignes du consécrateur et de l'élu.

11. Il doit y avoir au moins deux évêques assistants revêtus du rochet ; s'ils sont réguliers ils ont le surplis ; ils prennent l'amict, l'étole, la chape (de la couleur convenable au temps et à la qualité de la messe aussi bien que tous les autres ornements) et la mitre simple blanche ; chacun doit avoir son pontifical.

12. A l'heure convenable, le consécrateur, l'élu, les évêques assistants et les autres qui doivent assister à la consécration se rendent à l'église, et le consécrateur ayant fait sa prière devant l'autel, monte à son trône, s'il est dans son église, ou bien il va au fauteuil qu'on lui a préparé dans sa chapelle au côté de l'Épître, et là il prend ses ornements, comme à l'ordinaire. L'élu va à sa chapelle avec les évêques assistants ; il y prend les orne-

ments convenables, savoir, l'amict, l'aube, le cordon, l'étole, à la manière des prêtres, et la chape. Les évêques assistants prennent en même temps leurs ornements. Tous étant prêts, le consécrateur va s'asseoir sur un fauteuil placé devant le milieu de l'autel, la figure vers le peuple ; l'élu, revêtu de ses ornements et couvert de la barrette, s'approche entre les deux évêques assistants qui ont leurs ornements et leurs mitres ; quand il est arrivé devant le consécrateur, il se découvre, le salue par une profonde inclination, et les assistants lui font aussi une petite inclination de tête avec la mitre.

13. Alors il vont s'asseoir dans l'ordre suivant aux sièges qu'on leur a préparés : l'élu est en face du consécrateur à une distance convenable ; le plus ancien des deux évêques assistants est à la droite de l'élu, le plus jeune à sa gauche, tous deux tournés un peu l'un vers l'autre. Ainsi placés, après un moment de repos, ils se lèvent, l'élu sans barrette et les évêques assistants sans mitre ; le plus ancien des assistants, tourné vers le consécrateur, lui dit :

« Très Révérend Père, Notre Mère la Sainte Église Catholique demande que vous éleviez ce prêtre ici présent à la charge de l'Épiscopat. »

Le consécrateur dit : « Avez-vous un mandat apostolique ? »

Le plus ancien des Évêques assistants répond ; « Nous l'avons. »

Le consécrateur dit ; *Legatur*, « Qu'on le lise. »

14. Alors le notaire du consécrateur reçoit le mandat apostolique de la main du premier évêque assistant, et le lit en entier ; pendant ce temps-là, tous sont assis et couverts. Après cette lecture, le consécrateur dit : *Deo gratias*, « Rendons grâce à Dieu. »

15. Si les lettres apostoliques exigent le serment de la part de l'élu entre les mains du consécrateur, dès qu'on les a lues, avant que le consécrateur ne dise autre chose, l'élu quitte son siège et vient se mettre à genoux devant lui ; il lit mot pour mot la formule du serment, pour remplir les conditions exigées par la commission.

L'Évêque élu promet en outre de visiter les tombeaux des apôtres aux époques fixées par l'Église ; de rendre compte au Souverain Pontife et à ses successeurs de tout ce qui concerne sa charge de pasteur, l'état de son Église, la discipline du clergé et du peuple, et le salut des âmes qui lui sont confiées ; de recevoir humblement les mandats apostoliques (les ordres du pape), et de les exécuter avec le plus grand soin ; de faire faire les choses susdites, en cas d'empêchement légitime, par un mandataire spécial pris dans son chapitre, ou parmi les dignitaires de son clergé, ou du moins par un prêtre séculier ou régulier, d'une probité et d'une religion bien connues, parfaitement instruit de tout, qui portera les preuves de l'empêchement légitime. Il s'interdit l'aliénation des biens de son Église, même avec le consentement du chapitre, sans que le pontife romain soit consulté.

16. Le consécrateur, tenant des deux mains le livre des Évangiles ouvert sur ses genoux, le bas du livre tourné vers l'élu qui est à genoux devant lui, reçoit le serment qu'il prononce en ces termes :

Sic me Deus adjuvet, et hæc sancta Dei Evangelia.

« Que Dieu me soit ainsi en aide, de même que ces Saints Évangiles de Dieu. »

Il touche en même temps des deux mains le texte des Évangiles ; alors, et non plus tôt, le consécrateur dit : *Deo gratias*, « Rendons grâces à Dieu. »

17. Ensuite, l'élu et les assistants étant assis dans l'ordre qu'on a indiqué, le consécrateur lit d'une voix intelligible l'examen, sans rien changer, toujours au singulier, lors même que plusieurs sont examinés en même temps. Les évêques assistants disent à voix basse les mêmes choses que le consécrateur, et tous doivent être assis la mitre en tête.

On rappelle ici à l'évêque élu ces paroles de l'Apôtre, de ne pas se hâter d'imposer les mains ; l'objet de l'examen concerne la foi en la Sainte Trinité, le gouvernement de l'Église, la prudence, l'instruction du peuple conformément aux saintes Écritures, aux traditions catholiques et aux constitutions du siège apostolique qu'il promet de recevoir avec respect, d'ensei-

guer et d'observer. Il anathématise toute secte opposée à la sainte Église catholique. Il professe que chaque personne de la sainte Trinité est un seul Dieu, vrai, plein et parfait ; que le Fils est vrai Dieu, et vrai homme, fils unique de Dieu, non adoptif, ni fantastique, une seule personne en deux natures ; et le reste de la foi catholique, avec la divinité de l'Ancien et du Nouveau Testament.

18. L'élu répond à chaque interrogation en se levant un peu, la tête découverte.

19. Après ces interrogations, le Pontife consécrateur dit :

« Bien-aimé Frère dans le Christ, que cette foi soit augmentée en vous par le Seigneur pour votre bonheur éternel. »

Tous répondent :—Amen.

20. Cet examen étant fini, les Évêques assistants conduisent l'élu devant le consécrateur ; il se met à genoux et lui baise la main avec respect. Alors le consécrateur dépose la mitre, se tourne vers l'autel avec ses ministres, fait la confession à l'ordinaire, ayant l'élu à sa gauche ; les évêques assistants, debout devant leurs sièges, font pareillement la confession avec leurs chapelains. Quand elle est faite, le consécrateur monte à l'autel, le baise, ainsi que l'Évangile de la messe qu'il doit dire, et fait à l'ordinaire l'encensement de l'autel. Ensuite il va à son trône ou au fauteuil, et continue la messe jusqu'à *Alleluia*, ou jusqu'au dernier verset du Trait ou de la Prose, exclusivement.

21. En même temps les Évêques assistants conduisent l'élu à sa chapelle ; il y dépose la chape ; on lui met les sandales, s'il ne les a pas prises auparavant ; il lit en même temps les psaumes et les oraisons accoutumées. Ensuite il reçoit la croix pectorale, on dispose son étole, de manière qu'elle pende de chaque épaule. Puis on le revêt de la tunique et de la dalmatique ; on lui met la chasuble et le manipule ; ainsi revêtu, il s'approche de son autel ; étant debout au milieu entre les évêques assistants, la tête découverte, il lit toute la messe jusqu'à *Alleluia*, ou jusqu'au dernier verset du Trait ou de la Prose exclusivement ; il ne se tourne pas vers le peuple quand il dit *Dominus vobiscum*, comme on le fait aux autres messes.

22. On ne change jamais l'office du jour à cause des ordinations d'évêques ; on ajoute cependant à la Collecte du jour, une autre collecte pour la consécration de l'élu, ne disant qu'une fois : *Per Dominum*, etc.

23. Quand le Graduel est fini, si l'on doit dire *Alleluia*, sinon le dernier verset du Trait ou de la Prose, le consécrateur va à son fauteuil devant le milieu de l'autel, et s'y assied avec la mitre ; les évêques assistants amènent de nouveau l'élu devant le consécrateur ; l'élu découvert lui fait une profonde inclination ; les assistants saluent aussi le consécrateur par une petite inclination sans quitter la mitre. Alors tous s'assoient comme auparavant ; et le consécrateur assis avec la mitre, tourné vers l'élu, dit :

« L'évêque doit juger, interpréter, consacrer, ordonner, offrir, baptiser et confirmer. »

24. Ensuite tous se lèvent, et le consécrateur, debout avec la mitre, dit aux assistants :

« Prions, très-chers frères, afin que, pour l'utilité de son Église, la bonté du Tout-Puissant communique à cet élu l'abondance de sa grâce. »

25. Aussitôt le consécrateur se met à genoux devant son fauteuil, les évêques assistants devant leurs sièges, tous avec la mitre ; l'élu se prosterne à la gauche du consécrateur ; les ministres, et tous les autres sont aussi à genoux.

26. Alors les chantres commencent les litanies en disant *Kyrie eleison*, etc. On les dit en entier comme à l'ordination d'un sous-diacre.

27. Après ces mots : *Ut omnibus*, etc., le consécrateur se lève, se tourne vers l'élu, prend le bâton pastoral de la main gauche, et il fait, en chantant sur le ton des litanies, des signes de croix sur l'élu ; ce que font aussi les évêques assistants, qui demeurent cependant à genoux.

28. Ensuite le consécrateur se met de nouveau à genoux, ceux qui ont commencé les litanies, les reprennent et les achèvent.

29. Quand elles sont finies, tous se lèvent, le consécrateur est debout avec la mitre, devant son fauteuil, et l'élu à genoux devant lui.

30. Alors le consécrateur reçoit le livre des Évangiles, et, aidé par les évêques assistants, il le pose tout ouvert, sans rien dire, sur la tête et les épaules de l'élu, de manière que le bas du livre touche sa tête, et que le côté écrit, ou l'intérieur du livre soit appliqué sur ses épaules ; un chapelain de l'élu, à genoux derrière lui, le soutient ainsi, jusqu'à ce qu'il faille le mettre entre les mains de l'élu.

31. Ensuite le consécrateur et les évêques assistants touchent des deux mains la tête de celui qui doit être consacré, en disant : « Recevez le Saint-Esprit. »

32. Après cela le consécrateur, debout, sans mitre, dit une oraison.

On prie le Seigneur de répandre sur son serviteur le complément de la grâce sacerdotale.

Dans la préface qui est chantée, le consécrateur rappelle que Moïse, dans un entretien familier avec Dieu, en reçut entre autres lois cérémonielles, celles qui concernaient les vêtements sacerdotaux dont la signification devait nous instruire, nous qui voyons en réalité ce que les anciens vénéraient en figure ; il demande que cet élu brille par ses mœurs et par ses actions encore plus que par l'or, les perles et les riches habits dont il est revêtu ; qu'il reçoive le complément du sacerdoce, avec l'onction céleste et sanctifiante.

33. Le consécrateur à genoux, tourné vers l'autel, commence le *Veni Creator*, et les autres le continuent.

On le dit en entier comme à l'ordination d'un prêtre.

34. Quand le premier verset est achevé, le pontife se lève, et s'assied au fauteuil devant le milieu de l'autel ; il prend la mitre, dépose l'anneau et les gants, reprend l'anneau, et les ministres lui mettent le grémial. Alors il trempe son pouce droit dans le saint chrême, en fait d'abord une onction en forme de croix qui embrasse toute la couronne de l'élu, à genoux



devant lui, puis il étend l'onction au reste de la couronne en disant :

« Ungatur, et consecretur caput tuum, celesti benedictione ordine pontificali. »

Il fait trois fois le signe de la croix avec la main droite sur la tête de l'élu, en disant :

In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. R. Amen.

35. Après l'onction, le pontife nettoie un peu son pouce avec de la mie de pain ; quand l'hymne est finie, il dépose la mitre, se lève, et reprend la préface sur le même ton qu'auparavant.....

36. Il lit la dernière partie d'une voix plus basse, qui puisse cependant être entendue des assistants.....

37. Après cela, le consécrateur commence une antienne et le chœur la continue.

38. Quand elle a été commencée, avant le psaume, on met au cou de l'élu une longue serviette, prise parmi les huit sus-indiquées. Le consécrateur s'assied, reçoit la mitre, et l'élu étant à genoux devant lui, tenant ses mains ouvertes l'une à côté de l'autre, il y trace deux lignes de son pouce droit avec le saint chrême, savoir, du pouce de la main droite à l'index de la main gauche et du pouce de la gauche à l'index de la droite ; puis il étend l'onction à la paume des mains de l'élu, en disant :

« Que l'huile sainte, le saint chrême, consacre ces mains comme Samuel sacra David roi et prophète. »

39. Il fait avec la main droite le signe de la croix sur la tête de l'élu.

Le pontife demande d'être exaucé quand il trace l'image de Jésus-Christ qui nous a rachetés de la mort et conduits au royaume des cieux, afin que tout ce que l'élu aura béni et sanctifié le soit réellement, et que l'imposition de cette main consacrée soit salutaire à tous.

40. Il continue étant assis : *Deus, etc.*

41. Cela étant fait, le nouveau consacré joint ses deux mains, tient la droite sur la gauche, et les appuie sur la serviette qui

lui pend au cou. Le consécrateur essuie un peu son pouce avec de la mie de pain ; il dépose la mitre, se lève et bénit le bâton pastoral, s'il n'a pas été bénit déjà.

42. Ensuite il l'asperge d'eau bénite.

43. Puis, s'étant assis, il reçoit la mitre, et lui seul le donne au nouveau consacré qui est à genoux devant lui, et qui, sans séparer ses mains, prend la crosse entre les index et les doigts du milieu, pendant que le consécrateur dit : *Accipe*, etc.

44. Cela étant fait, le consécrateur dépose la mitre, se lève, et si l'anneau n'a pas été bénit auparavant, il le bénit.

45. Il asperge l'anneau d'eau bénite ; il s'assied, reçoit la mitre, et lui seul met l'anneau au doigt annulaire de la main droite à celui qu'il vient de consacrer.

46. Alors le consécrateur prend le livre des Évangiles qui est sur les épaules du consacré : et, aidé par les évêques assistants, il le donne fermé au consacré, qui le touche sans ouvrir ses mains. Le consécrateur dit :

« Recevez l'Évangile, allez, prêchez au peuple qui vous est confié ; Dieu est assez puissant pour augmenter en vous sa grâce. »

47. Le consécrateur ayant dit ce qui précède, admet le consacré au baiser de paix ; chacun des évêques assistants le fait aussi, disant au consacré : *Pax tibi*.

Il répond à chacun : *Et cum spiritu tuo*.

48. Alors le consacré, entre les évêques assistants, retourne à sa chapelle et s'y assied ; on lui essuie la tête avec de la mie de pain et un linge ; on lui range les cheveux avec un peigne, ensuite il se lave les mains. Le consécrateur, à son fauteuil, se lave aussi les mains ; puis il continue la messe jusqu'à l'Offertoire inclusivement. Le consacré en fait autant dans sa chapelle.

49. L'Offertoire étant récité, le consécrateur s'assied avec la mitre. Le consacré vient de sa chapelle, au milieu des évêques assistants, se mettre à genoux devant le consécrateur ;

il lui présente deux flambeaux allumés, deux pains, deux barils pleins de vin, et baise respectueusement la main du consécrateur qui reçoit ces offrandes.

50. Ensuite le consécrateur lave ses mains, et se rend à l'autel ; le consacré se place aussi au côté du même autel, au coin de l'Épître entre les Évêques assistants, ayant devant lui son Missel ; il fait et dit tout ce qui est marqué, conjointement avec le consécrateur. On met une seule hostie, et assez de vin dans le calice pour tous les deux.

51. Le consécrateur dit la secrète, avant de dire : *Per Dominum*.

52. Pendant le canon, le consécrateur dit : *Hanc*, etc.

53. L'oraison *Domine Jesu Christe, qui*, etc., étant dite par le consécrateur et le consacré, celui-ci va à la droite de l'autre et tous deux baisent l'autel ; le consécrateur donne la paix au consacré, en disant : *Pax tecum*.

Celui-ci répond : *Et cum spiritu tuo*.

Puis il la donne à ses assistants, d'abord au plus ancien, ensuite à l'autre, disant à chacun : *Pax tibi*.

Ils lui répondent : *Et cum Spiritu tuo*.

54. Le consécrateur ayant pris le corps du Seigneur ne prend qu'une partie du précieux sang, avec la particule de l'hostie qui a été mise dans le calice. Avant de se purifier, il communique le consacré qui est devant lui comme auparavant au coin de l'Épître, debout et incliné, mais non à genoux, d'abord sous l'espèce du pain, ensuite sous celle du vin ; puis il prend la purification, et en présente au consacré. Il lave ensuite ses doigts sur le calice et prend l'ablution, reçoit la mitre et se lave les mains.

55. En même temps le consacré va avec les évêques assistants au côté du même autel, au coin de l'Évangile : il y achève la messe, comme le consécrateur le fait au côté de l'Épître.

56. Puis la Postcommunion qu'on doit dire après celle du jour, avec une seule conclusion.

57. Quand on a dit *Ite Missa est* ou *Benedicamus Domino*, selon que le temps le requiert, le consécrateur ayant dit au milieu de

l'autel, *Placeat*, etc., y reçoit la mitre, si ce n'est pas un archevêque dans sa province, et bénit solennellement le peuple, disant tourné vers l'autel : « Que le nom du Seigneur soit béni, » etc.

58. Après la bénédiction, on replace le fauteuil devant le milieu de l'autel, et le consécrateur s'y assied avec la mitre ; le consacré couvert d'une calotte, se met à genoux devant lui. Alors le consécrateur dépose sa mitre, se lève, et fait la bénédiction de la nouvelle mitre, si elle n'a pas été bénite.

59. Aussitôt il l'asperge d'eau bénite ; ensuite, assis et couvert, aidé par les évêques assistants, il met la mitre sur la tête du consacré.

60. Ensuite, si les gants n'ont pas été bénits, le consécrateur dépose sa mitre, se lève, et les bénit.

61. Il les asperge d'eau bénite. Alors on ôte au consacré l'anneau pontifical ; puis le consécrateur s'assied, reçoit la mitre, et conjointement avec les évêques assistants, il en revêt les mains du consacré.

62. Aussitôt il lui met l'anneau pontifical. Alors le consécrateur se lève, et prend le consacré par la main droite ; le premier des évêques assistants lui prend la main gauche, et on l'intronise, en le faisant asseoir au fauteuil d'où le consécrateur s'est levé ; ou si l'on est dans l'église même du consacré, on l'intronise sur le siège épiscopal ordinaire ; le consécrateur lui met le bâton pastoral à la main gauche.

63. Ensuite le consécrateur tourné vers l'autel, sans mitre et debout, commence le *Te Deum*, et les autres continuent jusqu'à la fin.

64. Quand l'hymne est commencée, le consacré parcourt l'église au milieu des évêques assistants, en mitre ; il bénit tout le monde ; le consécrateur est pendant ce temps-là debout près de l'autel, sans mitre. Quand le nouveau consacré est revenu à son siège ou au fauteuil, il s'y assied de nouveau jusqu'à la fin de l'hymne ; les assistants déposent leurs mitres, et restent debout auprès du consécrateur.

65. Quand l'hymne est finie, le consécrateur, debout, sans

mitre auprès du trône ou du fauteuil, à la droite du consacré, commence l'antienne et le chœur continue :

« Que votre main droite soit affermie et élevée ; que la justice et le discernement soient le soutien de votre trône. »

66. On répète toute l'antienne, et quand elle est finie, le consécrateur prie Dieu, le pasteur et recteur de tous les fidèles, de jeter un regard propice sur son serviteur élevé par sa volonté à l'épiscopat, afin qu'il soit utile, par sa parole et son exemple, à ceux qui lui sont confiés, et parvienne avec eux à la vie éternelle.

67. Après cela, le consécrateur demeure découvert à l'autel au côté de l'Évangile ; les assistants sont debout auprès de lui sans mitre.

68. Le consacré se lève, et vient avec la mitre et la crosse devant le milieu de l'autel ; il fait avec le pouce de sa main droite un signe de croix sur sa poitrine.

69. Ensuite il fait un signe de croix du front à la poitrine.

70. Puis élevant et joignant les mains et inclinant la tête, il dit : *Benedicat vos omnipotens Deus.*

Et lorsqu'il a dit *Deus*, il se tourne vers le peuple qu'il bénit par trois signes de croix.

71. Alors le consécrateur reçoit la mitre, étant debout au côté de l'Évangile, la face tournée vers le côté de l'Épître ; les assistants sont aussi debout auprès de lui avec leurs mitres ; l'évêque consacré va au côté de l'Épître, et là avec la mitre et la crosse, il fait la génuflexion vers le consécrateur en chantant *Ad multos annos.* « Longues années. »

72. Ensuite il s'avance devant le milieu de l'autel, où il fait une semblable génuflexion en chantant plus haut : *Ad multos annos.*

73. Puis il vient aux pieds du consécrateur, où il fait une troisième génuflexion en répétant encore plus haut : *Ad multos annos.*

74. Alors il se lève, et le consécrateur l'admet au baiser de paix ; il est imité par les évêques assistants, qui accompagnent ensuite l'évêque consacré ; celui-ci marchant avec la mitre et la

crosse, et récitant l'évangile de Saint Jean *In principio erat verbum*, etc., après avoir salué la croix qui est sur l'autel, se rend au milieu d'eux à sa chapelle, pour y quitter les habits sacrés ; il dit en même temps l'antienne *Trium puerorum*, et le cantique *Benedicite*, etc. Le consécrateur, après le baiser de paix donné au consacré, comme on l'a indiqué, dit à voix basse l'évangile de Saint Jean.

75. Il fait le signe de la croix sur l'autel et sur lui ; puis, ayant pareillement salué la croix, il va au trône ou au fauteuil déposer les habits sacrés, disant en même temps l'antienne *Trium puerorum*, et le cantique *Benedicite*, etc. Le consacré rend au consécrateur et à ses assistants des actions de grâces selon l'usage, et tous se retirent en silence.

r-  
d  
;  
e  
é  
e

t  
r  
-  
t

